

Pour: Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

Un préavis d'adjudication de contrat (PAC) est un avis d'intention d'attribuer un contrat sur appel d'offres restreint, donné dans le cadre du processus d'invitation ouverte à soumissionner.

Le Préavis d'adjudication de contrat (PAC) permet aux ministères et organismes de publier pendant au moins quinze jours civils un avis indiquant à la collectivité des fournisseurs qu'ils se proposent d'attribuer un marché visant des biens, des services ou des travaux de construction à un entrepreneur pré-identifié. Si aucun autre fournisseur n'a présenté, à la date de clôture ou avant, un énoncé de capacités satisfaisant aux exigences établies au PAC, les exigences de concurrence de la politique gouvernementale sur les marchés de services sont satisfaites. À la suite de la transmission d'un avis aux fournisseurs n'ayant pas démontré avec succès que leur énoncé des capacités satisfaisait aux exigences établies au PAC, le marché peut être attribué au moyen du système des autorités adjudicatrices électroniques du Conseil du Trésor.

Advenant que d'autres fournisseurs potentiels soumettent des énoncés de capacités pendant la période de publication de quinze jours civils et satisfassent aux exigences établies au PAC, le ministère ou l'organisme doit tenir une procédure complète d'appel d'offres à l'aide du service électronique de soumission du gouvernement ou par des moyens conventionnels en vue de l'attribution du marché.

Applicabilité des accords commerciaux ou d'autres obligations :

N/A

Objectif du PAC :

AAC veut établir un contrat de soutien technique pour les capteurs d'oxygène et les systèmes d'immothique Delta Controls, lesquels surveillent et commandent l'équipement de CVC et de réfrigération du complexe principal situé au 440, avenue University, Charlottetown (Î.-P.-É.) et du bâtiment 64, situé au 64, promenade Lily Pond, à Charlottetown (Î.-P.-É.).

Énoncé de travail:

L'entrepreneur doit faire ce qui suit :

- Les services d'immothique doivent être effectués par des techniciens qualifiés et formés, à l'emploi direct de Controls & Equipment.
- Effectuer deux visites par année sur place (mai et octobre) pour l'inspection d'entretien de tout notre système d'immothique au complexe principal
- Effectuer deux visites par année sur place (mai et octobre) pour l'inspection d'entretien et l'étalonnage de nos quatre (4) capteurs d'oxygène. L'inspection et l'étalonnage doivent comprendre : vérifier le seuil des alarmes, vérifier la séquence des alarmes, vérifier la séquence de ventilation lorsque l'alarme des capteurs se déclenche, vérifier l'intégrité du système, fournir une certification du rendement et le gaz d'étalonnage.



- Effectuer une visite par année sur place (juillet) pour l'inspection d'entretien de tous nos systèmes d'imotique dans le bâtiment 64.
- Étalonner et vérifier le fonctionnement de l'ensemble des actionneurs électroniques, capteurs, vannes, relais, démarreurs, bobines, de l'alimentation des composants de commande, des transducteurs et des commutateurs numériques. Confirmer la programmation et sauvegarder la base de données. On estime à 498 le nombre de points de commande numérique directe (CND) en tout dans le complexe principal et le bâtiment 64.
- Fournir quatre (4) heures de soutien téléphonique, 24 heures par jour, 7 jours par semaine.
- Toutes les pièces et la main-d'œuvre requises pour les réparations sont en sus de ce contrat.
- Toutes les réparations nécessaires à la mise à niveau des systèmes de commande doivent faire l'objet d'un devis et être approuvées par le gestionnaire des installations.
- Fournir un service d'urgence 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les appels d'urgence aux heures régulières coûtent 92,00 \$ de plus l'heure que le prix du contrat.
- L'entrepreneur doit fournir au gestionnaire des Installations un rapport électronique détaillé dans les 15 jours suivant la visite sur place; ce rapport doit décrire en détail toutes les constatations et recommandations faisant suite à l'inspection, avant que la facture puisse être payée.
- Les services seront facturés après chaque visite sur place.

Responsabilités de l'entrepreneur :

- L'horaire des travaux devra être coordonné avec le gestionnaire des installations, Kenny MacInnis, quarante-huit (48) heures avant le début de l'inspection. On peut joindre Kenny au 902-370-1411.
- Tout le personnel doit détenir une cote de sécurité délivrée par Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC).
- Verrouiller/étiqueter tous les équipements sous tension liés à ce contrat lorsque des travaux sont exécutés sur ces équipements.
- Tout travail à chaud nécessite un permis de travail à chaud d'AAC.
- Fournir et installer du matériel neuf seulement.
- Seuls de l'équipement et des matériaux homologués CSA ou UL doivent être utilisés.
- Exécuter les travaux en perturbant le moins possible les activités menées dans les bâtiments.
- Effectuer les travaux conformément au plus récent *Code national du bâtiment – Canada*, au *Code canadien de l'électricité*, au *Prince Edward Island Electrical Code* et à tout autre code lié à ces travaux.
- Tous les travaux doivent respecter les dispositions de la Workers' Compensation Board et les règles et règlements provinciaux et fédéraux en matière de santé et de sécurité au travail.
- Sur le site, l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié doit être porté.
- Tous les permis ou frais associés à ce contrat seront la responsabilité de l'entrepreneur.
- L'entrepreneur doit reconnaître que les occupants du bâtiment sont touchés par la mise en œuvre du présent contrat. Pendant l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit accorder une attention particulière à la sécurité et au confort de tous les

utilisateurs du bâtiment. Toutes les activités liées aux travaux doivent être planifiées et prévues en gardant cela à l'esprit.

- Installer des barrières temporaires et des panneaux d'avertissement à l'intérieur et autour des aires de travail pour empêcher l'accès non autorisé à ces aires.
- Maintenir les aires de travail en ordre, exemptes d'accumulations de déchets et de débris.
- L'entrepreneur est tenu d'enlever du lieu de travail, chaque jour, tous les matériaux excédentaires et de les éliminer de façon écologique.
- Tous les travaux faits à l'intérieur devront être réalisés pendant les heures de travail normales (entre 8 h et 16 h 30, du lundi au vendredi).

Valeur estimative :

Paiement biannuel

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 (année 1)

Mai – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$
Juillet – Soutien technique sur place – Bâtiment 64	Sans frais
Octobre – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$

Du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 (année optionnelle 1)

Mai – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$
Juillet – Soutien technique sur place – Bâtiment 64	Sans frais
Octobre – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$

Du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 (année optionnelle 2)

Mai – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$
Juillet – Soutien technique sur place – Bâtiment 64	Sans frais
Octobre – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$

Du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 (année optionnelle 3)

Mai – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$
Juillet – Soutien technique sur place – Bâtiment 64	Sans frais
Octobre – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$

Du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 (année optionnelle 4)

Mai – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$
Juillet – Soutien technique sur place – Bâtiment 64	Sans frais
Octobre – Soutien technique sur place – Complexe principal	3 993,00 \$

Échéancier :

Le contrat sera établi pour une période de un (1) an, du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

L'entrepreneur accorde au gouvernement du Canada l'option de prolonger le contrat d'une durée pouvant aller jusqu'à quatre (4) périodes additionnelles d'un (1) an selon les mêmes modalités.

Fournisseur proposé :

Controls & Equipment LTD

161 rue St. Peters, Suite 49
Charlottetown, PE C1A 5P7



Justification du recours à un fournisseur unique :

Le complexe principal et le bâtiment 64 du Centre de recherche et de développement de Charlottetown possèdent actuellement un système BAS fourni et entretenu par Controls & Equipment Ltd. **Les contrôles et le logiciel appartiennent à Controls & Equipment Ltd.**

Droit des fournisseurs de présenter un énoncé de capacités :

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les services décrits dans la présente peuvent présenter par écrit un énoncé de capacités à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans le présent avis, à la date de clôture au plus tard, qui est aussi précisée dans l'avis. L'énoncé de capacités doit clairement montrer en quoi le fournisseur satisfait aux exigences indiquées dans le préavis.

Date de clôture pour la présentation des énoncés de capacités :

Le 29 novembre 2019, 14 :00 heure (HNE)

Demandes de renseignements et présentation des énoncés de capacités : Les demandes de renseignements doivent être déposées **PAR ÉCRIT** à l'intention de l'autorité contractante :

Carol Rahal
Agent senior en Installations et contrats
Agriculture et Agroalimentaire Canada
2001 Robert-Bourassa, suite 671 TEN
Montréal, Québec H3A 3N2

carol.rahall@canada.ca

